2me. Année. Ce Journal parait le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI a 10 heures du matin, avec les nouvelles par le Télégraphe. No. 80

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6d. par ANNEE.

"Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 25 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14

OPINION DE LA PRESSE.

(SUITE.)

(Du Canadian Free Press.)

Nous avons dit que le parti tory est essentiellement soutenu au moyen de la violence, et nous venons produire nos preuves. Ajoutons que leur seul objet est la possession du pouvoir et les émoluments, et quelque soit le cri qu'il adopte aujourd'hui, ce n'est qu'un cri, le grand but étant places et pouvoir.

1o. Nous rappellerons les émeutes faites aux élections dans le but de faire élire un membre du parti tory ; comme exemple, nous n'avons besoin que de citer le nom du comté de Terrebonne où l'élection a été gagnée par la violence exercée par des gens de Montréal, dans le premier parlement après l'Union, Beauharnais aussi, Leeds, Hastings, le second arrondissement d'York, Toronto, et sur un pied un peu moins grand London, et, en un mot partout où un candidat Tory se sentait en minorité, des émeutes ont eu lieu ou on a tenté d'en faire. Et en outre, pour rapprocher de nous, les accusations portées contre les tories, nous pouvons faire remarquer que dans les dernières émeutes, les acteurs n'étaient pas des classes les plus pauvres des faubourgs qui sont pour la plupart français et irlandais catholiques, mais des organisations sans lois composées et de marchands et de leurs employés, anglais, irlandais, et écossais qui se sont distingués en diverses périodes comme constitutionalistes, Dories, hommes à la hache en main, L. P. S. et actuellement comme British Leaguers.

Ainsi les tories ont une disposition tellement innée à la violence et à la force brutale que la législature a passé une loi pour prévenir les émeutes et les troubles aux élections, principalement pour retenir ces ultra-loyalistes dans les limites de l'ordre.

2o. Les journaux qui sont réputés les organes des intérêts tories comme la *Gazette* de Montréal, le *Herald*, le *Patriot*, le *Conollist*, etc., ont tous invoqué des mesures de violence, avec quelque différence près, sachant bien que cela satisferait leurs patrons. Les outrages commis par la populace sont excusés ou palliés, le représentant de Sa Majesté a été insulté, l'attentat fait sur sa personne, son échappée du danger imminent, au lieu d'exciter l'indignation sont devenus des sujets de badinage et de ridicule, indice non équivoque que le forfait leur était agréable.

3o. Les expressions mesurées par lesquelles les chefs tories ont condamné en parlement les dernières émeutes, sont suffisantes pour convaincres tout le monde qu'ils n'en éprouvaient pas beaucoup de déplaisir. Le style semi-apologétique dans lequel ils en ont parlé, l'exagération ou fiction d'une provocation offerte aux bretons loyalistes par l'indemnité des rebelles, la moquerie déplacée qu'on a faite en demandant que la perte causée par le feu soit compensée avant toute autre sur la somme appropriée pour les pertes de la rébellion, tout cela nous persuade qu'il ont sourdement donné l'impulsion et qu'ils ont contrôlé toute l'affaire.

En mettant ainsi le torysme à la violence, nous ne voulons pas dire, qu'on le comprenne bien, que tous les tories approuvent la violence dans les contestes politiques. Nous exemptons de cette accusation plusieurs noms très-respectables, et parmi ceux-ci M. Wilson, le membre pour notre ville qui a montré un grand dégout pour le discours de sir Allan McNab et qui a déclaré n'avoir aucuns sentiments en commun avec l'homme qui pourait pal- [illegible] n'a plus de place quand le pouvoir est en main.

Les tories du Canada n'ont pas de principes, ils se considèrent comme des hommes de *haute prérogative*, mais ils ne supportent la *prérogative* que quant la *prérogative* est en leur faveur. Du temps de lord Metcalfe, ils firent preuve d'une grande indignation contre les ministres qui réclamèrent le droit d'être consultés avant les nominations aux places ; *maintenant* ils regardent comme un sujet de raillerie la violence exercée sur la personne du représentant de la souveraine.

Le grand secret de leur conduite dans toute cette honteuse affaire est ceci : Ils sont hors de places et n'ont pas d'apparence immédiate de les gagner, puis ils ne peuvent pas attendre. Il y avait nécessité pour eux de jeter dans le public un cri de ralliement. Ils ont vu qu'ils avaient perdu les français, le bill d'Université presque passé. Les réserves du clergé et les rectories comme ne devant plus servir à leur influence. Il fallait faire quelque chose, et cela immédiatement, autrement "leur occupation était perdue" pour toujours. Sur ces entrefaites vient le bill d'indemnité; c'était ce qu'il fallait un messie envoyé de de Dieu, il ne manquait rien pour le faire servir en leur faveur, si ce n'est *l'assurance*, et de cela, il y en a toujours à pleine mains, avec des hommes comme sir Allan McNab. Il ne faut par regarder si c'est leur propre mesure ; jamais une truie n'a dévoré aussi gloutonnement ses petits qu'ils mettent d'ardeur à détruire leur propre plan. Nous ne pouvons qu'imaginer faiblement le feu de leur chagrin, quand après avoir placé Viger, Masson et Papineau, tous impliqués dans la rébellion, ils virent le fruit mûr tomber dans les mains de ceux qui les avaient chassé du pouvoir. Oui ! voilà la difficulté !

(Du Philadelphia Catholic Observer.)

.... Mais pour le présent, les troubles du Canada ne sont que de simples émeutes de rues, non différente de nos émeutes de Philadelphie. L'article suivant, qui décrit et commente sur ces émeutes, est tiré du *Pilot* de Montréal du 30 avril. On verra que ce journal entretient l'opinion que nous avons exprimée presque dans le même temps (au sujet de l'émeute) que l'objection au bill d'indemnité, si elle avait été faite sur un principe politique et par un parti aurait été restreinte aux chambres de la législature et n'aurait pas été faite dans les rues ; ç'aurait été des votes jetés dans la chambre du parlement et non par des pierres lancées dans ce lieu :—

(Du Kalida Venture, Ohio).

CANADA... Au fond de la société en Canada, il y a une masse d'ignorance grossière, prête à répondre à l'appel d'un chef quelconque pour se porter à la violence et au crime Les libéraux n'ont jamais eu le contrôle sur cette espèce de populace, vû qu'ils ont été par profession et par pratique amis de la loi et de l'ordre ; et cette ignorance a été en tout temps un élément du pouvoir du torysme en Canada, il en usait pour influencer les élections, et par le moyen de la canaille et de la violence il privait les timides de leurs droits. L'existence de cette masse ignorante est particulièrement dûe au fait que le gouvernement, pour des fins politiques, gratifie les églises d'un septième des terres publiques, et n'a que peu ou point du tout de soin pour l'éducation.

La différence de l'éducation entre le Canada anglais et le Canada Français n'est [illegible] population du Haut-Canada a émigré aux Etats-Unis, ce qui a retranché à la province une portion considérable de ses citoyens les plus énergiques et les plus énergiques et les plus intelligents ; et nous doutons si le Canada est actuellement plus capable de se gouverner lui-même, qu'il ne l'était alors.

Mais des hommes ne peuvent devenir possesseurs de propriété, et leurs propres maîtres en matières d'affaires privées, spécialement sur les bords de cette république, sans ressentir, qu'ils doivent être leurs propres maîtres en matières d'intérêt politique, et sans désirer de se débarrasser d'un gouvernement à trois mille milles. Et le Canada formera cependant, nous l'espérons, en temps convenable, partie de notre république Nord Américaine. C'est sa destinée et le plus tôt il sera prêt à l'accomplir, le mieux ce sera pour son peuple.

(De l'Examiner de Toronto.)

Dans toutes les parties du pays, les amis de la liberté constitutionnelle et de l'ordre social se pressent au soutien de lord Elgin. Le parti libéral ne fait jamais usage du nom du gouverneur général comme le fait le parti opposé, pour faire descendre Son Excellence de sa haute position comme représentant de la Reine au rang des partisans. En soutenant la position constitutionnelle de lord Elgin, les libéraux soutiennent la constitution et maintiennent leurs propres libertés. Dans ce but, des adresses à l'appui de lord Elgin se signent dans toutes les parties du Haut-Canada; ou en ont été déjà transmises à Montréal. Le district de Home (dont Toronto est le chef-lieu), sentant bien l'importance de soutenir lord Elgin dans la crise actuelle, fera son devoir. Dans le district de Gore (chef-lieu Hamilton), la boule est en mouvement. Le district de Niagara se remue aussi. Dans le district de l'Est, une assemblée publique a été convoquée par le shérif pour voter une adresse approuvant la marche suivie par lord Elgin. Nous comptons voir envoyer, de tous les districts et de toutes les communes du Haut-Canada, des adresses appuyant la position constitutionnelle de Son Excellence. Chaque homme se doit à lui-même et à ses enfants de seconder ce mouvement de toutes ses forces.

Si les tories parvenaient à ressaisir le pouvoir au moyen des stratagêmes qu'ils emploient maintenant, ce serait la grande calamité qui pût tomber sur la province ; des milliers d'habitants aimeraient mieux quitter le pays pour toujours que de se soumettre au vieux système tory. Mais il n'y a pas lieu de craindre cela, si les réformistes font maintenant leur devoir. La lutte actuelle entre les deux partis, sous forme de pétitions à la reine d'un côté, demandant le rappel de lord Elgin, et d'adresses appuyant la position constitutionnelle de Son Excellence, de l'autre, n'est guère inférieure en importance à une lutte électorale. L'une et l'autre sont des moyens d'exprimer l'opinion publique. L'élection dernière a montré quel parti était en majorité. Les torys affectent maintenant de croire que la majorité se trouve de leur côté ; et ils demandent à tous les habitants du pays une décision en leur faveur. Si en fabriquant des signatures et en prenant celles d'enfants, comme ils s'en sont déjà rendus coupables, ils parvenaient à grossir la liste de noms contre lord Elgin au point de les faire paraître plus nombreux que ceux en sa faveur ils crieraient victoire et demanderaient plus haut que jamais le rappel de cet homme d'état distingué. Ils auraient alors une apparence d'opinion publique de leur côté, et dans le cas où un ministère tory entrerait [illegible] résulter quelque intervention désagréable de ces événements qu'avec un sentiment profond de dégoût et d'indignation.

"Le Bas-Canada fera son devoir. Nous publions deux adresses venant de cette section de la province (celles de Québec et des Trois Rivières) avec les réponses de Son Excellence le Gouverneur-Général. Le CANADA S'ATTEND QUE CHAQUE HOMME FERA SON DEVOIR."—(*Minerve.*)

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

AFFAIRES DE ROUTINES.

Lundi 21 Mai.

Les Bills suivants sont passés " — Bills pour pourvoir à la Santé de Québec ; pour amender la loi qui organise le notariat ; pour pourvoir à la publication de certaines annonces légales dans la *Gazette du Canada* seulement ; pour faciliter les poursuites contre les sociétés commerciales.

M. Christie introduit un bill pour ériger en municipalité séparée les établissements de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat ; lequel bill a été lu deux fois et amendé en comité et grossoyé.

M. Robinson propose que le rapport des commissaires des travaux publics soit référé à un comité spécial. Pour la motion 10 ; contre, 28.

Un message annonce que le Conseil Législatif a adopté les bills suivants sans amendements : — Bill des cours de première instance, de la cour d'appel du Bas-Canada ; pour amender la Charte de l'Université de Toronto ; de l'administration de la Justice dans le district de Gaspé ; pour abolir les oppositions aux mariages ; pour incorporer les *Sœurs de la Charité* de Bytown ; pour lever tous les doutes quant au droit de poursuivre et défendre *informe Pauperis* dans le Bas-Canada ; pour lever toute difficulté relativement aux premières assemblées des Conseils municipaux pour établir de meilleures dispositions pour l'établissement des autorités municipales dans le Bas-Canada.

Et avec des amendements : Bill pour incorporer les *Pères Oblats ;* pour limiter le droit d'action des Greffiers, Procureurs *ad lites* et autres officiers des Cours de Justice ; pour amender l'ordonnance d'enrégistrement 4 vic. c. 30.

La chambre se forme en comité pour prendre en considération l'établissement d'un système postal pour les provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, et passe diverses résolutions dont il sera fait rapport demain.

Sur motion de M. Blake la chambre se forme en comité au sujet du Pont Dorchester et les chemins dans les environs de Québec, et passe diverses résolutions qui seront rapportées demain. M. Notman introduit un bill pour amender la loi criminelle au sujet du crime *d'incendiat* et du faux-monnayage. 2e lecture demain. Et M. Drummond, un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette et pour la punition des débiteurs frauduleux dans le Bas-Canada. 2e lecture demain.

La chambre adopte les amendements du Conseil Législatif, aux Bills des *Pères Oblats ;* et pour limiter les actions des Greffiers et Procureurs : et pour amender l'ordonnance d'enregistrement.

Ordonné que le Bill de la compagnie du Pont de St. Anselme soit grossoyé.

La chambre s'ajourne.

---

celle d'un souverain d'Angleterre et d'un parlement anglais dans des temps critiques. Il existe en Canada une violente agitation de partis et d'opinions ; un parti représente une secte nationale de 750,000 français transplantés dans le pays avec toutes les formes, les cérémonies et la religion d'une civilisation antique ; l'autre moins organisé, moins national, mais plus obstiné, plus ardent et plus énergique se compose de 650,000 habitants d'origine britanniques, noyeau possible d'une grande Nouvelle Bretagne trans atlantique.

"Une question d'une importance majeure et excitante, est disputée entre les deux races dans leur Chambre d'Assemblée avec une ardeur désespérée et finalement décidée par une majorité raisonnable. Le parti battu a recours à toutes les manœuvres des finesses politiques, à toutes les menaces politiques, le gouverneur-général est accablé de pétitions, assiégé de remontrances : il *conserve la conduite constitutionnelle* d'un vice roi anglais, il est poli à tous les partis, mais il ne se livre à aucun ; il n'intrigue ni contre le ministère, ni ne se joint à l'opposition, mais il garde son impartialité et il laisse aux autorités représentatives de la province à décider de la politique intérieure d'après les règles prescrites par leur charte et les formes suivies par la mere-patrie.

Il ne jette pas la colonie dans le trouble par la dissolution d'un parlement pour en avoir un autre plus obstiné ; il ne s'expose pas à une guerre civile en renvoyant un ministère qui a la confiance de son parlement. Il fait la seule chose qu'il ait à faire, il réserve sa décision finale pour la sanction du gouvernement impérial dans toutes les questions qui affectent les relations entre la métropole et les colonies.

"Une telle conduite ne peut demeurer entièrement sans effet ; elle est une démonstration vivante DE LA VÉRITÉ DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE ; elle est une preuve pratique et évidente que les symboles de la foi politique seront à l'avenir unis à l'action, que les professions de liberté civile ne sont plus des mensonge, et la jouissance des institutions municipales une moquerie. Le représentant de la Couronne en Canada *garantit par sa conduite le maintien des droits constitutionnels*, et s'engage avec la province dans toutes les consequences de la responsabilité parlementaire conforme aux intérêts et à l'honneur de l'Angleterre. La vigueur et le courage d'une telle politique sont les plus sûres garanties de son existence et de son succès. Au moment où ELLE OFFENSE UN PARTI, ELLE SE CONCILIE UNE PROVINCE. Ses offenses sont des vertus. Elle s'adresse à la fois à cet instinct de loyauté et d'honnêteté beaucoup plus noble dans son origine et plus durable dans sa composition que les passions d'une coterie éphémère. Le parti vaincu peut trouver une consolation dans le souvenir d'une bataille honorablement et ouvertement soutenue, et les vainqueurs réfléchir que les fruits de la victoire peuvent leur être enlevés par les machinations d'intrigues secrètes, la trahison de collègues perfides, ou la fausseté d'un gouverneur malhonnête. Ce qui a dû être fait dans le parlement canadien, a été fait comme il l'aurait été dans le parlement d'Angleterre ; et les PARLEMENTS CANADIENS doivent apprendre à voir les majorités désagréables du même œil qu'elles sont regardées dans la parlement Anglais. C'est une des conditions nécessaires du gouvernement populaire qu'il y ait des partis ; une autre, que le même parti ne soit pas [illegible] bitues à cela en Angleterre, on en fera